



Note de présentation synthétique des budgets primitifs 2023

1/Présentation synthétique du budget primitif principal 2023

Le budget primitif a été construit dans un contexte contraint du fait d'une inflation persistante ayant considérablement déstabilisé l'exercice 2022 (inflation, augmentation du point d'indice, hausse des taux d'intérêts ...) qui a entraîné une réduction de nos épargnes et de facto une dégradation de nos ratios.

Cette inflation hors norme qui perdure en 2023 réduit fortement nos marges de manœuvre et contraint la Ville à **s'adapter et à agir**.

Le **budget principal 2023** est construit à partir des enseignements du ROB d'où découle :

- une volonté de travailler structurellement le budget de fonctionnement en :
 - o Réduisant les demandes de crédits de fonctionnement (- 424 000 €)
 - o Mettant en œuvre un plan de sobriété énergétique (augmentation de la plage d'extinction nocturne de 2h par nuit pour l'éclairage public et limitation de la température de chauffe à 19° dans les bureaux et écoles ; 18° dans les vestiaires des gymnases ; 14° gymnases et salles de sports)
 - o Révisant les tarifs des salles municipales
 - o Elargissant la fixation des tarifs de nos services selon les quotients familiaux (centres de loisirs)
 - o Poursuivant les efforts sur le long terme (calcul de coûts service ; reconnaissance des charges de la ville centre ; rationalisation des dépenses ; tarification des services au plus juste),
- Une volonté d'agir en :
 - o Actionnant le levier fiscal sur les 3 taux pour compenser la hausse des dépenses de gestion et la baisse des recettes (droits de mutation, taxe sur l'électricité, dotation forfaitaire ...)
- Avec pour objectifs de :
 - o La poursuite des soutiens au CCAS et au tissu associatif local par l'octroi de subventions pour un total de 1M€,
 - o La maîtrise du fonds de roulement,
 - o La maîtrise des ratios financiers (avec un objectif de taux d'épargne brute > 8% et un ratio de désendettement satisfaisant)
 - o Un niveau d'investissement satisfaisant afin de répondre aux besoins des citoyens en mettant en œuvre le programme pluriannuel d'investissement dans le but de réduire à terme les coûts de fonctionnement : regroupement des écoles avec la restructuration des écoles PM Curie, l'éclairage public (remplacement des anciens luminaires par des sources lumineuses Led moins énergivores) ou encore en mettant en place le réseau de chaleur.

Après reprise des résultats 2022, notre budget de fonctionnement 2023 s'équilibre à 20 260 132 € (20 470 606 € en 2022) et notre budget d'investissement à 9 376 753 € (12 369 361 € en 2022).

I) Les recettes de fonctionnement 2023 par chapitre :

LES RECETTES	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation de CA 2022 à BP 2023 en €	Variation de CA 2022 à BP 2023 en %
Impôts et taxes	11 915 322	11 927 670	12 447 989	520 319 €	4%
Dotations et participations	2 867 951	2 975 305	3 057 463	82 158 €	3%
Produits des services	2 033 134	1 970 986	2 103 600	132 614 €	7%
Autres produits	625 613	786 793	1 283 018	496 225 €	63%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 442 020	17 660 753	18 892 070	1 231 317 €	7%
Résultat de fonctionnement n-1	2 672 272	2 672 272	997 708	-1 674 564 €	-63%
Opérations d'ordre	356 314	343 326	370 354	27 028 €	8%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 470 606	20 676 352	20 260 132	-416 220 €	-2%

C'est la baisse de l'excédent reporté qui passe de 2 672 272 € au budget 2022 à 997 708 € au budget 2023 qui explique la baisse des recettes 2023 de 2%.

Compte tenu de cette baisse et de la poursuite de l'impact inflationniste, l'ensemble des postes de recettes comme de dépenses a été étudié pour contre balancer la tendance et éviter l'effet ciseau (hausse des dépenses de fonctionnement liées à l'envolée des prix alors que les recettes n'augmentent pas suffisamment).

En dehors de la reprise d'excédent reporté, l'ensemble des chapitres de recettes progresse dont deux plus particulièrement, le chapitre des recettes fiscales (+520K€) et le chapitre des recettes exceptionnelles (+ 496K€).

Zoom sur la fiscalité :

La fiscalité directe (38% des recettes réelles de fonctionnement) : les bases fiscales 2023 notifiées le 6 mars dernier comprennent une revalorisation des bases de 7,1% (en lien avec l'inflation nationale enregistrée entre nov 2021 et nov 2022) et une variation physique des locaux pour un produit de fiscalité directe notifié à taux constants de **6 858 686 €** (en progression de 356 602 € par rapport au réalisé 2022).

Les enseignements du ROB ont montré que ce produit fiscal calculé à taux constants ne permettait pas, en raison de la forte contrainte inflationniste, de conserver une situation financière satisfaisante tout en maintenant une capacité à investir pour réaliser des investissements vertueux qui à terme dégagent des économies.

Le budget 2023 est proposé avec une augmentation des 3 taxes de 3% ce qui permet de dégager un produit supplémentaire de 247 866 €.

Les autres recettes fiscales enregistrent entre 2022 et 2023 une baisse annuelle de 84 149 € du fait d'une double baisse attendue sur la taxe électricité et sur les droits de mutation. La première est liée à la baisse de consommation (impact sobriété énergétique) et la seconde à la diminution des transactions immobilières (hausse des taux d'intérêts, crise économique).

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation de CA 2022 à BP 2023 en €	Variation de CA 2022 à BP 2023 en %
Impôts directs locaux - taxes ménages - Rôles supplémentaires	6 502 557 €	6 502 084 €	7 106 552 €	604 468 €	9%
Attribution de Compensation	4 276 579 €	4 276 579 €	4 351 395 €	74 816 €	2%
Dotations de Solidarité Communautaire	96 836 €	96 836 €	45 042 €	-51 794 €	-53%
Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales	170 900 €	170 175 €	169 000 €	-1 175 €	-1%
Droits de place	22 000 €	20 158 €	21 000 €	842 €	4%
Taxe sur l'électricité	306 000 €	282 140 €	260 000 €	-22 140 €	-8%
Emplacements publicitaires	112 000 €	113 996 €	115 000 €	1 005 €	1%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	428 450 €	439 694 €	380 000 €	-59 694 €	-14%
Autre fiscalité		12 €	- €	-12 €	-100%
TOTAL	11 915 322 €	11 927 670 €	12 447 989 €	520 319 €	4%

L'utilisation du levier fiscal permet de relever de 4% nos recettes fiscales avec un produit supplémentaire de 520 319 € au total du chapitre.

La **DGF** est inscrite pour **1 220 023 €** selon les montants notifiés. Elle progresse de 4% (+ 49 353 €) du fait de la revalorisation des enveloppes de péréquation verticale (DSU et DSR abondées de +90M€ et + 200M€ en 2023 en Loi de finances). A noter l'absence d'écrêtement sur la dotation forfaitaire contrairement aux années précédentes mais un raboutage de 300 € pour financer les évolutions nationales de population.

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation de CA 2022 à BP 2023 en €	Variation de CA 2022 à BP 2023 en %
Dotation forfaitaire	660 738	660 738	660 438	-300 €	0%
Dotation de Solidarité Rurale	327 947	327 947	368 470	40 523 €	12%
Dotation de Solidarité Urbaine	174 484	174 484	182 114	7 630 €	4%
Dotation Nationale de Péréquation	7 501	7 501	9 001	1 500 €	20%
TOTAL DGF	1 170 670 €	1 170 670 €	1 220 023 €	49 353 €	4%

Zoom sur les produits des services = 2 103 600 € en 2023 (11% des recettes réelles de fonctionnement 2023), en progression de 132 614 € avec une recette du restaurant municipal maintenue à son niveau du budget 2022 (790 000 €).

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation de CA 2022 à BP 2023 en €	Variation de CA 2022 à BP 2023 en %
Concessions et redevances de cimetière	46 000	49 012	52 000	2 988 €	6%
Droits d'occupation de la voie publique	10 000	11 763	11 800	37 €	
Occupation du domaine public par les concessionnaires	20 000	19 992	20 000	8 €	0%
Jardins familiaux et parking du château	9 300	8 404	9 300	896 €	11%
Redevances issues de la fréquentation de nos services enfance	273 390	273 527	282 400	8 873 €	3%
Restaurant municipal	790 000	698 446	790 000	91 554 €	13%
Remboursement des budgets annexes et du CCAS en contrepartie du personnel mis à disposition	443 000	440 265	461 800	21 535 €	5%
Remboursement de frais supportés pour le compte de Mayenne Communauté	348 283	366 269	376 100	9 831 €	3%
Remboursement de frais supportés pour le compte d'autres organismes	93 161	103 307	100 200	-3 107 €	-3%
TOTAL des produits des services	2 033 134 €	1 970 986 €	2 103 600 €	132 614 €	7%

Les recettes issues des loyers restent stables à 289 836 €. Les hausses pratiquées sur les loyers en cours (indexés sur l'IRL) compensent les pertes de loyers liées aux ventes ou transfert de compétence (Maison Bertrand ; locaux IRSA).

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation de CA 2022 à BP 2023 en €	Variation de CA 2022 à BP 2023 en %
Hôtel de Ville (pour Mayenne Communauté et le CCAS)	42 525	42 534	44 110	1 576 €	4%
Bâtiment Les Possibles Agitator formation	37 422	37 622	37 622	0 €	0%
Théâtre	650	1 663	1 000	-663 €	-40%
Kiosque	6 500	6 680	6 910	230 €	3%
Salle polyvalente	12 000	5 346	12 000	6 654 €	124%
La Visitation	38 000	37 779	39 100	1 321 €	3%
Autres salles municipales (Grimaldi, salles Chateliers, barre Ducale, salle brosolette ...)	22 300	22 250	19 060	-3 190 €	-14%
Immeubles loyers sociaux (Davière, Vieille route d'Ambrières, impasse Carpentier ...)	55 000	53 216	55 000	1 784 €	3%
Hébergement Châteliers	4 000	1 464	3 000	1 536 €	105%
Parc privé	62 700	62 470	52 704	-9 766 €	-16%
Locaux st martin	10 500	10 579	11 000	421 €	4%
Maison de la Pêche	4 500	4 379	4 530	151 €	3%
Terrains agricoles	4 300	3 705	3 800	95 €	3%
TOTAL des loyers	300 397 €	289 687 €	289 836 €	149 €	0%

Nous attendons en 2023 une importante variation à la hausse sur le poste des autres produits (993 182 €), recette qui double par rapport au réalisé 2022 avec une indemnisation de l'assurance sur le sinistre du hall des expositions attendue pour 800 000 € en 2023.

LES RECETTES	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation de CA 2022 à BP 2023 en €	Variation de CA 2022 à BP 2023 en %
Autres produits dont produits exceptionnels	325 216	497 103	993 182	496 080 €	100%

Ce poste comprend également les cessions mobilières et immobilières qui ont un traitement comptable différent entre le CA (Compte Administratif = réalisé n-1) et le BP. Les cessions immobilières sont inscrites au stade du budget primitif en recette de la section d'investissement (chapitre 024) alors qu'elles s'exécutent comptablement sur la section de fonctionnement (chapitre 77). Les cessions réalisées en 2022 s'élèvent à 154 986 €.

II) Les dépenses de fonctionnement 2023 par chapitre :

LES DÉPENSES	BP 2022 après DM	CA 2022	BP 2023	Variation de CA 2022 à BP 2023 en €	Variation de CA 2022 à BP 2023 en %
Remboursement masse salariale	9 158 109	9 157 696	9 361 152	203 455,61	2%
Charges à caractère général	4 978 017	4 839 052	4 927 000	87 947,73	2%
Atténuations de produits (FPIC et reversement de fiscalité)	88 754	86 534	104 943	18 409,00	21%
Subvention aux CCAS	520 000	520 000	595 000	75 000,00	14%
Subventions aux associations	928 829	923 304	1 068 512	145 207,94	16%
Contribution au service d'incendie	421 186	421 185	440 063	18 877,53	4%
Autres charges de gestion courante	370 633	368 114	447 705	79 590,58	22%
Dépenses imprévues	-	-	244 132	244 132,00	
Charges financières	154 000	152 778	156 825	4 046,99	3%
Charges exceptionnelles	8 500	763	2 100	1 336,60	175%
Provision	5 000	-	5 000	5 000,00	
TOTAL DES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 633 028	16 469 428	17 352 432	883 003,98	5,4%
Amortissements	793 238	935 708	837 350	-98 357,58	-11%
Autofinancement	3 044 340	-	2 070 350		
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 470 606	17 405 136	20 260 132		

a) Les charges à caractère général = 4 927 000 € (29% des dépenses réelles de fonctionnement 2023)

Elles sont proposées à hauteur de 4 927 000 € et enregistrent une progression limitée à 2 % par rapport au budget réalisé en 2022. En effet c'est principalement sur ce chapitre que les efforts pour contenir l'évolution des dépenses à la hausse ont été réalisés. Au total une économie de 424 000 € a été ainsi opérée.

Cette progression annuelle de 87 948 € provient du poste des fluides qui enregistre à lui seul une augmentation de 130K€. Ce poste de dépenses constitue le premier poste en poids financier du chapitre. Il pèse pour 1 548 944 € en 2023 (dépenses d'électricité, de carburant, de combustibles).

Fluides	REALISÉ 2020	REALISÉ 2021	REALISÉ 2022	BUDGET 2023	Ecart 2023 sur le réalisé 2022 en %	Ecart 2023 sur le réalisé 2022 en €	poids du crédit 2023 au sein du chapitre 011
60612 ELECTRICITE	437 568	343 989	480 230	520 850	8%	40 620 €	11%
60612 ÉCLAIRAGE PUBLIC	195 683	179 507	215 903	220 000	2%	4 097 €	4%
60621 COMBUSTIBLES	228 450	258 752	421 994	508 094	20%	86 100 €	10%
60221 CARBURANTS	197 592	236 364	300 041	300 000	0%	-41 €	6%
	1 059 294	1 018 611	1 418 168	1 548 944	9%	130 776 €	31%

Second poste de dépense du chapitre en poids financier (8% du chapitre) : les denrées alimentaires utilisées par notre restaurant municipal avec un crédit 2023 inscrit pour 450 000 € en progression de 20 000 € par rapport au réalisé 2022.

Le contexte inflationniste actuel fait peser de fortes incertitudes sur de nombreux postes de dépenses : fluides, denrées alimentaires, taux d'intérêts, matériaux ... Aussi il a été décidé d'inscrire un crédit de dépenses imprévues de 244 132 €.

Au global sur ce chapitre des charges à caractère général, tous les postes sont maintenus ou subissent un écrêtement pour participer à l'effort d'économies de gestion à l'exception d'une dépense nouvelle ponctuelle de 85 000 € pour l'assistance à la création de la régie du futur réseau de chaleur. Cette dépense est financée par une subvention attendue de l'Adème à hauteur de 63 000 € (90% de la dépense HT) inscrite au chapitre 74 (cf page 9 du rapport).

b) Les charges de personnel = 9 361 152 €

Elles pèsent pour 54% des dépenses réelles de fonctionnement 2023.

DEPENSES	
Ville de Mayenne	9 361 152 €
<i>Progression avec le CA 2022 (+2%)</i>	203 456 €
<i>Dont impact en année pleine courant 2023 des décisions prises 2022</i>	155 400 €
<i>Dont impact de la revalorisation du point d'indice en année pleine (+ 6 mois)</i>	141 000 €
<i>Dont impact des reports des recrutements réalisés en 2022 en année pleine</i>	14 400 €
<i>Dont impact sur le budget 2023 des décisions arbitrables</i>	101 800 €
<i>Dont postes publiés en attente de recrutement</i>	34 200 €
<i>Dont postes proposés à la création pour 2023</i>	67 600 €
<i>Dont impact à la baisse sur le réalisé 2022 (assurance, départ en retraite...)</i>	- 53 744 €

Cette estimation tient compte :

- des postes ouverts et pourvus au 1er janvier 2023 ;
- des avancements d'échelon connus en fonction des grilles applicables à ce jour.
- de la continuité de la politique salariale des contractuels (5 agents d'animation périscolaire appelés à être stagiaires en septembre 2023 ;
- de la pérennisation de 3 agents contractuels : un magasinier à la régie des bâtiments, un gestionnaire marché public, un gestionnaire GPEEC,
- du remplacement des agents partis ou à partir à la retraite : 2 agents non remplacés

Une décision modificative sera nécessaire si le gouvernement décide de nouvelles mesures telles que la revalorisation du SMIC ou des mesures en faveur du pouvoir d'achat (reconduction de la Gipa, etc...) ou une éventuelle réforme liée à la rémunération des agents statutaires (revalorisation de grille et/ou évolution de la valeur du point d'indice).

c) Les autres dépenses hors dette

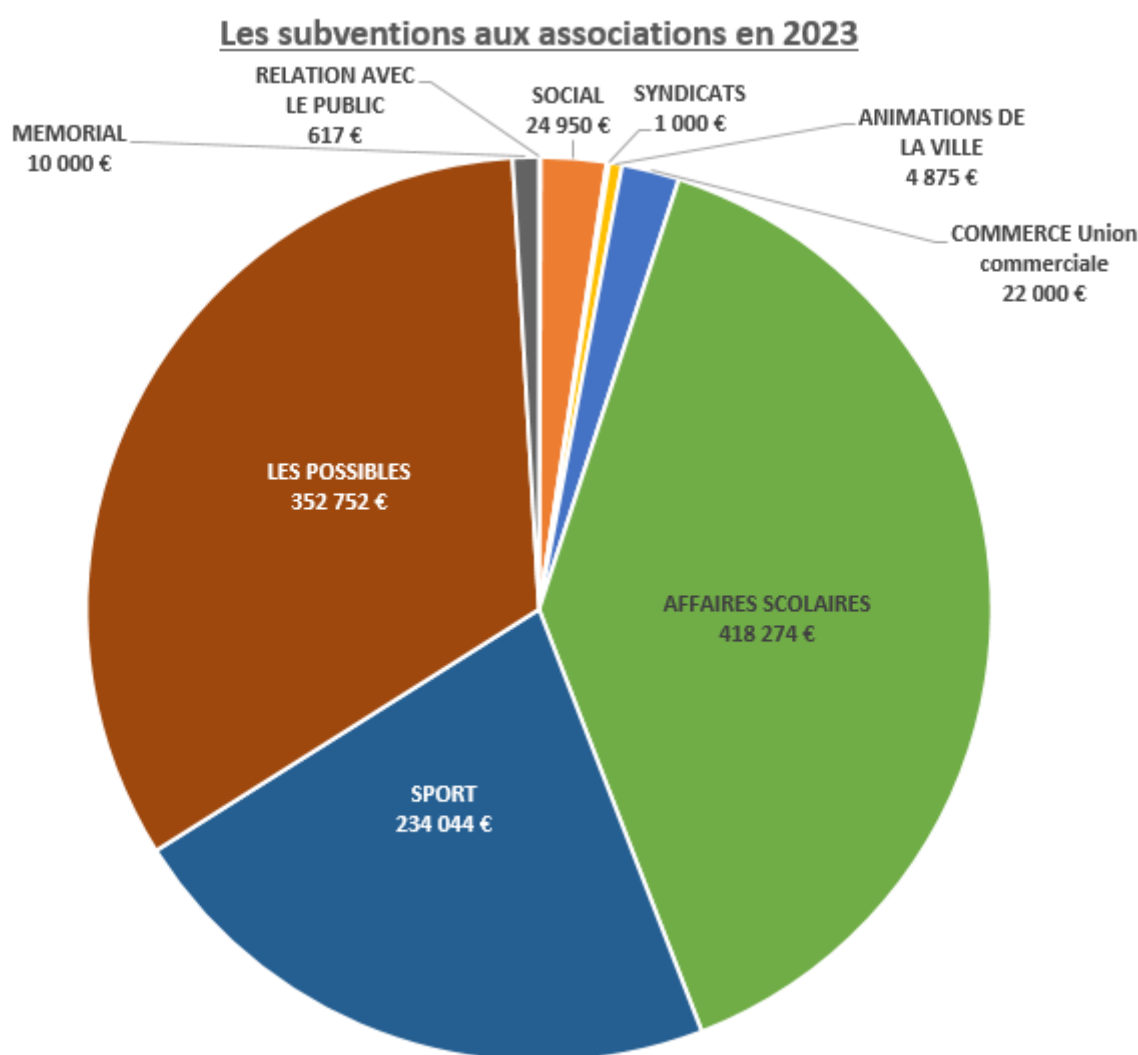
Les dépenses relatives aux atténuations de produits sont proposées à **104 943 €**. On trouve à ce chapitre une dépense nouvelle de 12 643 € liée à l'application du pacte de financier fiscal et solidaire conclu entre Mayenne Communauté et ses 33 communes membres pour le reversement de la taxe foncière sur le bâti perçue sur les zones d'activités.

La subvention d'équilibre versée au CCAS pour 2023 est relevée de 75 000 € pour atteindre **595 000 €**. Le budget 2023 du CCAS supporte en effet des dépenses de personnel plus importantes du fait de la mise en œuvre du Segur de la santé qui vient augmenter les Compléments de Traitement Indiciaires du personnel para médical.

Les charges d'amortissement correspondent à la constatation comptable de la dépréciation des actifs de la Ville. Ils sont déterminés selon le plan d'amortissement réel des biens à l'inventaire et s'élèvent pour 2023 à **837 350 €**.

Les subventions aux associations pour 2023 s'élèvent à **1 068 512€**. La ville consacre 6% des dépenses réelles de fonctionnement au soutien aux associations. Ce poste enregistre une augmentation de 145 208 € par rapport au réalisé 2022 qui a trois origines :

- la course cycliste « Région Pays de la Loire Tour » du 6/04/2023 : 50 000 € (dépense ponctuelle),
- l'augmentation de la subvention à LES POSSIBLES de 42 997 € suite à la fin de la mise à disposition de 2 agents se traduisant par une économie équivalente sur le chapitre des dépenses de personnel (effet budgétaire neutre)
- l'augmentation de la subvention à l'OGEC liée au contrat d'association, et aux conventions sur la participation de la Ville à la restauration des élèves et aux temps d'activités périscolaires. Cette augmentation a trait au calcul du contrat d'association qui a pour référence le coût moyen de l'année précédente par élève scolarisé en école publique à Mayenne. Ce coût moyen progresse en 2022 et est impacté à deux titres, d'abord par l'augmentation des dépenses de fluides, ensuite par la baisse du nombre d'élèves scolarisés en écoles publiques.



Le contingent à verser au SDIS progresse sous l'effet de l'inflation de 4% pour s'élever à **440 063 €**.

d) Le remboursement de la charge d'intérêts de la dette

	BP 2022 après DM	CA 2022	BP 2023	Variation de CA 2022 à BP 2023 en €	Variation de CA 2022 à BP 2023 en %
Charges financières	154 000 €	152 778 €	156 825 €	4 047 €	3%

Le chapitre des frais financiers intègre la charge des intérêts relatifs aux emprunts avec une inscription prévisionnelle de **156 825 €** pour 2023. Ces intérêts enregistrent une légère hausse de 4 047 € par rapport au réalisé 2022. Ils intègrent les intérêts de l'emprunt de 900K€ conclu l'an passé avec le crédit mutuel (taux fixe 1,69% sur 20 ans). Compte tenu de la hausse prévisible des taux d'intérêts et de la structuration de notre encours (exposé à 21,4% aux taux variables) ce niveau de dépense pourrait être insuffisant pour couvrir l'exercice. Le crédit de 244 132 € inscrit en dépenses imprévues permet de couvrir ce risque.

e) L'autofinancement 2023 vers la section d'investissement = 2 070 350 €

L'équilibre de la section de fonctionnement est atteint avec un autofinancement de la section de fonctionnement (dépense de fonctionnement) vers la section d'investissement de **2 070 350 €** (recette d'investissement). Ce virement constitue l'autofinancement 2023 et se traduit par un prélèvement sur l'épargne lequel est présenté en baisse de 29% par rapport à celui de 2022.

III) Les recettes d'investissement 2023 = 9 376 753 €

Nous inscrivons au titre du FCTVA 2023 une recette de **282 000 €** calculée à partir d'un taux de 16,404% appliqué sur les dépenses d'investissement éligibles de 2022.

Les autres recettes d'investissement sont constituées :

- du besoin de financement de la section d'investissement 2022 financée par l'excédent de fonctionnement 2022 pour **2 273 509 €**,
- de la taxe d'aménagement attendue pour **90 000 €** (réalisé 2022 à 90 315 €),
- des cessions de biens immobiliers inscrites pour **280 000 €** avec les cessions de la Maison Bertrand et de son annexe, de la maison rue du Bras d'Or, de terrains rue St Martin et de matériel (tondeuse, broyeur, véhicule)
- des amendes de police 2023 attendues pour **44 758 €** pour un montant identique à celui encaissé en 2022,
- des reports de crédits de 2022 de **1 249 311 €**,
- des amortissements 2023 de **900 450 €**,
- du virement de la section de fonctionnement : **2 070 350 €**,
- des remboursements des cautions (jardins familiaux et parking du château) sont prévus pour **1 500 €**,
- des subventions d'équipement au titre de 2023 sont attendues pour **984 875 €**
- et d'un emprunt d'équilibre de **1 200 000 €**.

IV) Les dépenses d'investissement 2023 = 9 376 753 €

Les **reports de crédits** correspondant aux devis signés (engagés comptablement) jusqu'au 31/12/ 2022 pour lesquels les travaux sont en cours ou à venir, sont inscrits à hauteur de **3 248 040 €**. On trouve en particulier : la fin des travaux salle Robert Buron (130 368 €), les travaux salle de pétanque (317 865 €), les travaux confiés au TEM en éclairage public (1 346 496 €), les travaux de rénovation des 2 logements rue des Perrouins (149 932 €), le schéma directeur des eaux pluviales (18 884 €), les travaux d'effacement de réseaux rue des Pescheries et rue de Fontaine (260 670 €), 1 camion benne pour le service voirie (83 707 €), 2 véhicules pour le service propreté (62 280 €)...

Le **remboursement du capital de la dette** s'élève pour 2023 à **1 103 500 €** contre 1 033 200 € en 2022.

Les remboursements des cautions sont inscrits à hauteur de **1 500 €** (location des jardins familiaux et du parking du Château). Cette même somme est inscrite en recette d'investissement pour les versements de caution.

Les dépenses d'ordre de **433 454 €**.

Le résultat déficitaire reporté de 2022 de **274 779,83 €**.

V) Détermination de la capacité à investir 2023 : 3 097 260 €

Fonctionnement 2023	Recettes réelles de fonctionnement 2023		18 847 938 €
	Dépenses réelles de fonctionnement 2023	-	17 308 300 €
	Résultat reporté excédentaire de fonctionnement 2022	+	997 708 €
	Autofinancement prévisionnel 2023		2 537 346 €
Investissement 2023	Autofinancement de la section de fonctionnement 2023		2 537 346 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé de 2022	+	2 273 509 €
	FCTVA	+	282 000 €
	Taxe Locale d'Aménagement	+	90 000 €
	Amendes de police	+	44 758 €
	Cessions immobilières	+	280 000 €
	Restes à réaliser 2022 des recettes	+	1 249 311 €
	Subventions du programme d'investissement 2023	+	984 875 €
	Résultat reporté déficitaire d'investissement 2022	-	274 780 €
	Remboursement du capital de la dette de 2023	-	1 103 500 €
	Restes à réaliser 2022 des dépenses	-	3 248 040 €
	Dépenses imprévues	-	18 219 €
	Capacité à investir prévisionnelle 2023		3 097 260 €

Après arbitrages, le programme d'investissement 2023 ressort à **4 297 260 €** (cf liste des investissements arbitrés).

Compte tenu du montant de la capacité à investir 2023 de 3 097 260 € un **emprunt d'équilibre de 1 200 000 €** sera nécessaire en complément des subventions d'équipement attendues pour 984 875 €, soit un taux de financement externe qui ressort à 23 %.

Un crédit de **18 219 €** est inscrit en dépenses imprévues.

VI) Synthèse du budget principal 2023

Le budget comprend des opérations réelles et des opérations d'ordre qui correspondent à des écritures comptables internes sans flux financier. Elles sont comptablement neutres (dépenses = recettes). On trouve notamment les écritures liées aux amortissements avec la constatation de la dépréciation de biens en dépense de fonctionnement et le dégagement de ressources pour renouveler ce bien en recette d'investissement.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	17 352 432,00	Recettes réelles	18 892 070,16
Dépenses d'ordre entre sections	837 350,00	Recettes d'ordre entre sections	370 354,00
Virement à la section d'investissement	2 070 350,00	Résultat reporté de 2022	997 707,84
	20 260 132,00 €		20 260 132,00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	8 668 519,17	Recettes réelles	2 932 444,37
Dépenses d'ordre	433 454,00	Recettes d'ordre	900 450,00
Résultat reporté de 2022	274 779,83	Besoin de financement de 2022	2 273 508,63
		Virement de la section de fonctionnement	2 070 350,00
		Emprunt d'équilibre 2023	1 200 000,00
	9 376 753,00 €		9 376 753,00 €

3/le budget primitif 2023 Eau et assainissement

Les **recettes totales d'exploitation 2023** s'élèvent à **1 045 500 €**, elles diminuent 10% par rapport au budget 2022 en raison d'une reprise d'excédent moins favorable qu'au budget précédent (- 140 582 €)

Les surtaxes eau et assainissement sont ajustées au réalisé 2022 et proposées sans révision tarifaire à ce stade du budget primitif. Une réflexion est engagée sur la révision de la part collectivité et notamment la suppression de la dégressivité pour la tranche gros consommateur.

Les **dépenses réelles d'exploitation 2023** intègrent deux dépenses nouvelles au titre :

- de la 3^{ème} campagne de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux (dépense de 26 775 € financée par une recette de 21 421 €),
- de la contribution au syndicat d'eau du Nord Mayenne dans le cadre de sa démarche de gestion et de préservation de la ressource en eau liée au Plan de Gestion de la sécurité sanitaire de l'Eau (PGSSE).

Les autres dépenses sont maintenues à leurs niveaux de 2022.

L'**autofinancement** propre à l'exercice 2023 ressort à **573 490 €**. Il est moins élevé que l'autofinancement dégagé au budget 2022 (715 128 €).

Les **crédits d'investissement 2023** sont proposés à hauteur de **2 133 999,68 €**. Ils comprennent :

- ✓ les opérations d'ordre pour **64 000 €**,
- ✓ le remboursement du capital de la dette pour **73 000 €**,
- ✓ les reports de crédits de dépenses engagées (devis signés) sur l'exercice 2022 mais non facturées en 2022 pour **731 067 €** dont les travaux d'autosurveillance de la station d'épuration du halage, le réaménagement de la collecte d'eaux usées en amont du Pont Notre Dame ...
- ✓ le programme de travaux 2023 de **1 177 812 €** défini selon les schémas directeurs en assainissement et eau potable.

Travaux proposés	Dépenses			Recettes	
	Alimentation Eau Potable	Eaux usées	Total HT	Fonds Départemental	Mayenne Communauté
Renouvellement réseaux BD Jean Jaurès	135 221 €	143 292 €	278 513 €	70 127 €	
Réhabilitation réservoir Hoche	513 600 €		513 600 €	154 080 €	
Réaménagement collecte EU La Poterie Impasse de la Ronceraie		101 724 €	101 724 €	30 517 €	
Réhabilitation chemisage rue de Parigné		87 975 €	87 975 €	26 393 €	
Renouvellement réseau Eaux Usées ZA de l'Orgerie		130 000 €	130 000 €	28 000 €	
Accompagnement de projets (urbanisme, CD53 ...)		20 000 €	20 000 €		
Divers travaux concessionnaire	26 000 €	20 000 €	46 000 €		
Travaux d'extension du réseau d'eaux usées et de renforcement d'eau potable Chemin de Grinhard (ZA de l'Orgerie)			report de crédits 2022		22 325 €
TOTAL	674 821 €	502 991 €	1 177 812 €	329 442 €	

4/le budget primitif 2023 des Pompes funèbres

Les **recettes de fonctionnement 2023** de **1 400 000 €** progressent de 192 000 € par rapport au budget voté en 2022 en raison du niveau de reprise du résultat 2022 plus favorable de 90 076 €. Les tarifs sont maintenus à leurs niveaux de 2022.

Les **dépenses réelles d'exploitation** sont maintenues globalement à leurs niveaux de 2022.

L'**autofinancement** propre à l'exercice 2023 ressort à 615 050 €, en progression de + 145 050 € par rapport à celui de 2022.

Les **recettes d'investissement 2023** de **793 521 €** permettent de financer les dépenses d'investissement suivantes :

- ✓ le remboursement du capital de la dette pour **12 500 €**

- ✓ des dépenses d'équipement pour **716K€** dont 21 000 € pour le réaménagement d'un salon funéraire (mobilier + travaux). Le solde du crédit est inscrit en prévision du programme pluriannuel d'investissement constitué de l'agrandissement du bâtiment administratif d'accueil
- ✓ le report de crédits 2022 de 30 016 € correspondant à une commande d'un véhicule électrique (avec 5000 € de bonus écologique)

5/le budget primitif 2023 du crématorium

Les **recettes d'exploitation 2023** de **2 393 300 €** progressent de 279 170 € par rapport au budget 2022. Le niveau de reprise de l'excédent d'exploitation 2022 (+ 205 191 €) explique cette progression.

Le produit issu de la facturation des crémations et des dépôts d'urnes est attendu en 2023 pour 455 000 € sur la base d'un prévisionnel annuel de 1000 crémations conformément à l'activité enregistrée en 2022 (base 900 au budget 2022), à tarifs constants.

L'**autofinancement** propre à l'exercice 2023 ressort à 2 036 000 €. Il était de 1 792 504 € au budget primitif 2022.

Les crédits d'investissement nouveaux pour 2023 sont proposés à hauteur de **2 174 564 €**. Ils comprennent :

- ✓ le remboursement du capital de la dette pour 35 000 €,
- ✓ des dépenses d'investissement de 2 140K€ pour financer le programme pluriannuel d'investissement constitué de l'achat d'une table d'introduction connectée au four, d'une auto laveuse, des travaux d'aménagement de l'espace extérieur de la salle de cérémonie pour 250 000 € (travaux paysagers + enrobés) et de l'agrandissement des bureaux administratifs du service (accueil du public, bureaux, salle du personnel).